
L'une des forces d'un territoire : son patrimoine immatériel

Objectifs

Abord de la notion de Patrimoine culturel immatériel en lien avec la convention de l'UNESCO de 2003, ratifiée par la France en 2006

Etre attentif au Patrimoine immatériel présent sur son territoire. Comment ce patrimoine peut-il devenir un outil de développement du territoire concerné ?

Programme

- La Convention de l'UNESCO: une définition, des valeurs, une reconnaissance de l'importance de ce patrimoine, des propositions.
- Les actions menées en Bretagne autour de la notion de Patrimoine immatériel depuis 2008.
- Des exemples d'appropriation de cette notion sur des territoires à différentes échelles (communes, communauté de communes, région)
- Un véritable débat de société en lien avec des enjeux mondiaux (développement durable, partenariat, etc.)

Public : Elus municipaux chargés de la culture, maire et président de communautés de communes

Durée : une soirée

Méthodes :

Possibilité de power point, projection de film (10'), remise de divers documents sur le PCI (convention, Appel à la reconnaissance du PCI en Bretagne, etc.), et débats.